

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2020
REPORTÉE À 2021

ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 30 pages dont 1 plan.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Question 1 (6 points)

- a/ Qu'est-ce qu'un site patrimonial remarquable et quelle est sa procédure de mise en place ? (3 points)

- b/ Vous êtes technicien territorial dans la commune de Techniville (7 000 habitants). Rédigez, à l'attention de l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, une note sur les avantages de la création d'un site patrimonial remarquable pour une commune. (3 points)

Question 2 (4 points)

- a/ Quels sont les enjeux de la mise en place d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour une région ? (2 points)

- b/ Quels sont les avantages de la mise en place de contrats entre la région et les autres collectivités territoriales et/ou établissements publics pour mettre en œuvre le SRADDET ? (2 points)

Question 3 (8 points)

- a/ Dans quelle mesure l'urbanisme influe-t-il sur la santé et quel est le rôle des collectivités territoriales dans ce cadre pour favoriser une meilleure santé des habitants ? (4 points)

- b/ Vous êtes technicien territorial au service d'aménagement urbain de Techniville. Dans le cadre d'un projet de requalification du quartier représenté sur le plan 1, rédigez sur votre copie les propositions que vous pourriez faire en matière d'aménagement urbain en faveur de la santé des habitants. Justifiez vos choix. (4 points)

Question 4 (2 points)

Comment le programme national de renouvellement urbain contribue-t-il à la mise en œuvre du développement durable et quels en sont les principaux acteurs ?

Liste des documents :

- Document 1 :** « Code du patrimoine - Classement au titre des sites patrimoniaux remarquables » (extrait) - *Légifrance* - 3 pages
- Document 2 :** « Loi Création - Patrimoine : un décret fleuve pour appliquer les dispositions de la loi LCAP » (extraits) - Jean-Noël Escudié - *Localtis* - 3 avril 2017 - 2 pages
- Document 3 :** « Le Nouveau programme national de renouvellement urbain » (extraits) - *Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)* - septembre 2016 - 5 pages
- Document 4 :** « Bon urbanisme, bonne santé ! » - plaquette de *l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire* - 10 février 2017 - 3 pages
- Document 5 :** « Le SRADDET : nouveau schéma régional, nouveaux enjeux pour les intercommunalités » - *Publication conjointe de la FNAU et de l'AdCF* - avril 2017 - 4 pages
- Document 6 :** « Les Contrats régionaux de solidarité territoriale » (extraits) - Plaquette de présentation de la Région Centre-Val de Loire - *regioncentre-valdeloire.fr* - avril 2013 - 4 pages
- Document 7 :** « Urbanisme, santé et environnement : un lien fort et complexe », extrait de « Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé. Concepts & outils » - *École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)* - 2014 - 5 pages
- Plan 1 :** « Plan présentant les différents éléments du quartier de Techniville à étudier » - format A3

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.